

La vaccination, choix individuel et portée collective

Le refus de se faire vacciner alors que les vaccins sont disponibles fait partie des dix défis les plus importants en termes de santé publique identifiés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette dernière relève que la vaccination, qui permet aujourd'hui d'éviter 2 à 3 millions de décès annuels, pourrait sauver jusqu'à 1,5 million de vies supplémentaires chaque année si le principe de se faire vacciner était plus largement accepté.

En Suisse, la vaccination est recommandée, mais pas obligatoire. Des convictions personnelles à l'égard du vaccin amènent certaines personnes à y renoncer. Pour d'autres, c'est davantage la confiance accordée à la performance des moyens médicaux disponibles et le fait que certaines maladies sont ici très rares qui amènent logiquement à moins de vigilance.

Il est évident qu'à l'échelle de la planète, les pays européens ont à faire face à des risques sanitaires relativement limités. Il n'en reste pas moins, pour ne prendre qu'un exemple récent, que la rougeole a entraîné 72 décès en Europe en 2018. Les cas enregistrés dans cette partie du monde étaient trois fois plus élevés en 2018 qu'en 2017 et quinze fois plus nombreux qu'en 2016*. Une forte recrudescence de cette maladie a aussi été constatée dans plusieurs cantons suisses au cours des derniers mois. La vigilance reste donc de mise.

Si le choix de se faire vacciner appartient à chacun, le fait que la vaccination individuelle contribue à une immunité à grande échelle mérite d'être rappelé. C'est d'ailleurs en vertu de ce principe que l'assurance obligatoire des soins prend en charge les principaux vaccins contre les maladies représentant un risque en termes de santé publique.

Ce numéro d'Assuramag fait le point sur les vaccins, les publics auxquels ils s'adressent et leurs modalités d'administration et de remboursement.

Je vous souhaite une excellente lecture et un bel été!

Ruedi Bodenmann
Directeur général

* Source: OMS, communiqué du 07.02.2019.



Décryptage



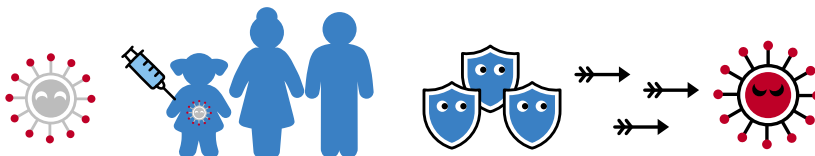
La vaccination : un geste efficace de prévention

Les vaccins sont destinés à prévenir des maladies infectieuses dont les conséquences peuvent être lourdes. Certains vaccins concernent des affections saisonnières, comme la grippe ou l'encéphalite à tiques. D'autres sont particulièrement recommandés au regard d'un âge ou d'un état de santé donné, voire de l'exercice d'une profession à risques ou encore d'un séjour à l'étranger. Dans la mesure où il n'existe pas de vaccin pour toutes les infections graves, d'autres gestes de prévention restent parfois la seule option.

En Suisse, si le recours à la vaccination est laissé à l'appréciation de chacun, il fait l'objet de recommandations de la part de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) qui publie un plan de vaccination annuel.

Un vaccin, comment ça marche ?

Le vaccin introduit dans l'organisme une forme inactive d'un microbe (bactérie, virus...) responsable d'une maladie. L'organisme produit des anticorps, appelés « défenses immunitaires ». Lorsque le microbe actif attaque l'organisme, il est alors immédiatement reconnu par les défenses immunitaires qui l'éliminent. Dans 90 % des cas, la maladie ne se développe pas.



Quelles sont les contre-indications à la vaccination ?

- maladie aiguë sévère, c'est-à-dire maladie à apparition brusque, à évolution rapide et aux conséquences lourdes
- allergie à l'une des substances contenues dans le vaccin
- état particulier : notamment femmes enceintes et personnes immunodéprimées

En cas de maladie bénigne, la vaccination est, en principe, possible. Parlez-en à votre médecin !

J'ai oublié un rappel, que dois-je faire ?

Si vous avez oublié de procéder à un ou plusieurs rappels de vaccin, reprenez votre vaccination au stade où vous l'avez laissée, c'est-à-dire en prenant en compte les doses déjà injectées. C'est ce qu'on appelle le « rattrapage vaccinal ».

Vaccins recommandés par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) A chacun son vaccin



ENFANTS ET ADOLESCENTS

Diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, haemophilus influenzae b (Hib), hépatite B, pneumocoques, méningocoques, rougeole, oreillons, rubéole, varicelle.

Remboursement: assurance obligatoire des soins*

Adolescents (filles et garçons):
virus du papillome humain (HPV)

Remboursement: non pris en charge par l'assurance obligatoire des soins, mais gratuit si la vaccination est effectuée dans le cadre de programmes cantonaux. Renseignez-vous auprès de votre canton



ADULTES

Femmes en âge de procréer: rougeole, oreillons, rubéole, varicelle

Femmes enceintes / futurs parents: grippe, coqueluche

Remboursement: assurance obligatoire des soins*

Santé délicate: grippe, méningocoques, pneumocoques

Remboursement: assurance obligatoire des soins*

Seniors: diphtérie, grippe, tétanos, zona

Remboursement: assurance obligatoire des soins*

Professionnels:

- métiers de la santé : rougeole, oreillons, rubéole, varicelle
- métiers du bâtiment : hépatite A

Remboursement: employeur, voir modalités avec celui-ci

* Une fois la franchise atteinte et moyennant paiement de votre quote-part de 10% (jusqu'à concurrence de maximum CHF 700 par an pour les adultes et CHF 350 par an pour les enfants) s'ils sont effectués dans le cadre des recommandations émises par l'OFSP sur le plan de vaccination annuel. Cette participation aux coûts pour les vaccins s'applique également aux femmes enceintes.



Pourquoi

Pourquoi continue-t-on à vacciner contre des maladies qui ont disparu de notre pays?

Lorsqu'une maladie n'est pas éradiquée au niveau mondial, elle peut toujours réapparaître et provoquer des épidémies, notamment si la proportion de personnes vaccinées est faible.

Pourquoi certains vaccins sont-ils en rupture de stock?

Les modalités de production des vaccins sont complexes et leur fabrication demande de six à trente-six mois. Des campagnes incitant à la vaccination ou des changements de réglementation peuvent induire une forte augmentation de la demande et dès lors, une pénurie.

Pourquoi peut-on attraper une maladie contre laquelle on a été vacciné?

Les vaccins sont fabriqués à l'avance et ne sont donc pas toujours totalement adaptés aux souches du virus qui circulent durant l'épidémie.

Il arrive également, dans 5 à 10% des cas, que la personne ayant été vaccinée développe une immunité insuffisante. Dans ce cas, si la maladie survient, sa gravité sera généralement moindre.

Zoom sur...

LES PROMENEURS

Encéphalite à tiques (FSME)

Une vaccination complète contre l'encéphalite à tiques nécessite trois injections réparties sur parfois plus d'un an. Si vous avez besoin d'une protection urgente, votre médecin peut vous conseiller un schéma de vaccination plus rapide avec généralement deux doses, espacées de plusieurs mois. Ce vaccin est remboursé par l'assurance obligatoire des soins sauf si vous résidez dans les cantons de Genève et du Tessin. Dans ce cas, le remboursement est possible sur demande écrite et motivée de votre part et/ou de votre médecin adressée à Assura.

LES VOYAGEURS

Certains vaccins sont obligatoires avant l'entrée dans un pays et nécessitent plusieurs injections espacées d'un mois. Les vaccinations doivent être idéalement terminées 10 jours avant le départ. Ce délai est nécessaire à la constitution de la réponse immunitaire et au développement des anticorps. Ces vaccins ne sont pas remboursés par l'assurance obligatoire des soins sauf les vaccins courants type diphtérie, tétanos, rougeole, oreillons, rubéole s'ils sont effectués dans le cadre des recommandations émises par l'OFSP sur le plan de vaccination annuel.

Amérique du Nord

Tétanos, coqueluche, hépatites A et B, rage

Europe

Hépatites A et B, rage, encéphalite à tiques, diphtérie, tétanos, rougeole, oreillons, rubéole

Asie

Malaria, hépatites A et B, fièvre typhoïde, rage, encéphalite japonaise, diphtérie, tétanos, rougeole, oreillons, rubéole

Amérique du Sud

Malaria, fièvre jaune, hépatites A et B, fièvre typhoïde, rage, diphtérie, tétanos, rougeole, oreillons, rubéole

Océanie

Hépatites A et B, fièvre typhoïde, diphtérie, tétanos, rougeole, oreillons, rubéole

Afrique

Malaria, fièvre jaune, hépatites A et B, fièvre typhoïde, rage, méningocoques, diphtérie, tétanos, rougeole, oreillons, rubéole, poliomyélite

LIENS UTILES

Informations générales

www.bag.admin.ch (Plan de vaccination suisse)
www.infovac.ch
www.mesvaccins.ch
myViavac (Carnet de santé électronique)

Voyages

www.safetravel.ch

Tiques

www.piqure-de-tique.ch

Produit



Dès
CHF 8
par mois
(CHF 1 de plus
avec accident)

Voyagez l'esprit léger

Mondia Plus, l'assurance optimale pour tous vos déplacements dans le monde entier

Assurance complémentaire (LCA)

Voyagez sereinement, partout dans le monde et profitez d'une couverture avant et pendant votre séjour.*

Le  produit



Annulation

Remboursement des frais d'annulation de votre voyage réservé en cas :

- D'urgence médicale ou d'accident, valable également pour vos proches. (CHF 15'000 par assuré et par cas, maximum 2 annulations/an).
- De licenciement ou d'empêchement professionnel.
- De départ retardé suite à un problème de transport public.
- De retour prématuré.

Remboursement d'une prestation de loisir suite à une urgence médicale ou à un accident.



Assistance

- Assistance 7j/7 et 24h/24 dans le monde entier.
- Vol ou perte de papiers d'identité : prise en charge administrative par SOS Assistance.



Rapatriement et sauvetage

- Rapatriement médicalisé vers la Suisse.
- Rapatriement de vos enfants ou possibilité de faire venir un proche parent en cas d'hospitalisation à l'étranger.
- Recherche et sauvetage à la suite d'une disparition ou d'une situation de danger.



Urgences médicales

- Prise en charge dans le monde entier.
- Montant et durée de traitement illimités.
- Coordination des soins par l'organisme d'assistance.
- Envoi de médicaments.
- Avance sur les frais d'hospitalisation.

*Les conditions d'assurance font foi, remboursement en sus des prestations reconnues par la LAMal ou la LAA.

Un rabais de CHF 2 / mois
avec Complementa Extra
20% sur les assurances complémentaires des enfants

Contact

0842 277 872

Du lundi au vendredi, 8h-12h et 13h30-17h,
max CHF 0.08/min pour le réseau fixe,
tarifs mobiles selon fournisseur.

Rejoignez-nous !



www.assura.ch

ASSURA